

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2015 DU CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE COMMUNALE DE LIMELETTE

Présents :

Monsieur Michel Beaussart, Échevin de l'Enseignement, Président,
Monsieur Marcel Buelens, Conseiller pédagogique,
Madame Céline Vander Sande, Animatrice pédagogique,
Monsieur Stéphane Lambert, Directeur,
Représentants du Pouvoir organisateur.

Madame Sylvie Beauclerq, Enseignante, effectif,
Madame Ludivine Daue, Enseignante, suppléant
Madame Valérie Cortier, Enseignante, effectif,
Madame Sandra Bianco, Enseignante, suppléant,
Madame Catherine Baccus, Enseignante, suppléant,
Madame Carine Van Grieken, Enseignante, suppléant,
Madame Malorie Stiénon, Enseignante, suppléant,
Représentantes du personnel d'éducation.

Madame Isabel Jadoul, effectif,
Madame Gaëlle Toussaint, effectif,
Madame Julie Odent, effectif,
Monsieur Adriaensen Stéphane, suppléant,
Représentants des parents.

Madame Valérie Stammane,
Madame Anne Van Waas,
Représentantes de l'environnement de l'établissement.

Invité : Monsieur Hugo Smars, parent d'élève

Ordre du jour

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition éventuelle d'adaptation
- Année scolaire 2015-2016 :
 - avis sur les horaires mat. et prim. des enfants
 - avis sur le choix des cours de langues
 - organisation des groupes classes sur base de la projection du nombre d'élèves
- Divers

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2014 est remis en séance et son approbation reportée à la prochaine réunion.

2. Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition éventuelle d'adaptation

Monsieur Lambert, aidé des représentantes du corps enseignant, présente la démarche menée par l'ensemble de l'équipe dans la refonte du projet d'établissement.

Pourquoi un projet d'établissement ?

- Choix pédagogiques
- Actions concrètes particulières
- À mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Démarche

Le travail mis en œuvre avec les conseillers pédagogiques du CECF (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) a permis à l'ensemble de l'équipe de mettre en commun ses représentations et sa vision de l'école.

Quelques moments forts sont restitués par les enseignants :

- Le dessin collectif, qui a mis en évidence l'importance pour l'école de s'ouvrir vers l'extérieur.
- La « fleur » créée au départ des Socles de compétences et du décret Missions, qui a mis en évidence les pratiques pédagogiques déjà existantes au sein de l'établissement.
- La clarification des valeurs présentes à l'école et/ou que l'équipe souhaite promouvoir.

Après toutes ces réflexions de fond, c'est à la forme qu'il fallut s'intéresser, notamment en consultant plusieurs dizaines de projets d'autres établissements. L'équipe s'est finalement accordée sur deux formes différentes mais complémentaires, à savoir : une version longue (texte) entrant dans le détail du projet qui sera disponible sur le nouveau site Internet de l'école dès la rentrée de septembre et une version courte (folder), contenant les points essentiels du projet, qui sera distribuée aux parents.

Monsieur Lambert souligne que tout au long du processus, le travail en équipe fut agréable et qu'il a permis de mettre en évidence les valeurs communes, partagées par tous.

Le nouveau projet d'établissement, dont chacun a pu prendre connaissance dans sa version intégrale plusieurs jours avant le Conseil, reçoit un avis de principe favorable unanime des membres du Conseil (avis 1-2015).

Après la prise de connaissance du nouveau projet d'établissement, les représentants des parents en interrogent plusieurs dimensions spécifiques : répartition des classes et verticalité, suivi des enfants atteints de troubles d'apprentissages (« dys »), problèmes de violence et d'insécurité et projet théâtre. Monsieur Lambert fait part des réponses de l'équipe éducative à ces questions.

Répartition des classes et verticalité

Monsieur Lambert présente l'extrait du nouveau projet d'établissement, affirmant : « *Nous travaillons par cycle afin que l'enfant dispose de deux années en primaire (de quatre années en maternelles) pour acquérir les compétences propres au cycle.* » Il poursuit en expliquant que la verticalité est l'une des façons de construire le cycle. Toutefois, au fil des années, l'équipe éducative a fait part des difficultés de plus en plus pesantes propres à certains aspects de la verticalité, dont : l'importance du temps de préparation et la complexité du suivi des enfants en difficulté dans une classe où deux sous-groupes sont au travail. La notion de cycle peut, par ailleurs, aussi trouver pleinement son sens avec un(e) enseignant(e) qui accompagne sa classe durant deux années consécutives, option qui pourrait être choisie par l'équipe dans le futur.

Enfants « dys » : suivi, nombre, charge de travail supplémentaire

- En préambule, Monsieur Lambert souhaite différencier l'enfant en difficulté d'apprentissage, pouvant être résolue par une remédiation, de l'enfant atteint de troubles de l'apprentissage. En effet, lorsqu'il s'agit de troubles d'apprentissage, une véritable rééducation est nécessaire afin de doter l'élève de stratégies pour apprendre à vivre avec ce trouble, conduite par un spécialiste (neuropédiatre, logopède ou psychologue).
- Au point de vue du nombre, il est difficile de se prononcer précisément. Toutefois, les statistiques montrent que tout enseignant a, chaque année, dans sa classe, 1 ou 2 enfants atteints d'un trouble spécifique du langage écrit.
- Le suivi quotidien est assuré par les titulaires de classe, en concertation avec direction et PMS, avec l'aide de logopèdes ou d'autres intervenants extérieurs. Toutefois, ce suivi rencontre plusieurs difficultés : temps de procédure très long (un diagnostic précis demande plusieurs mois) et refus régulier des parents de mettre en place un enseignement adapté, voire de rencontrer le PMS.
- Pour favoriser le suivi des enfants, l'école a obtenu le soutien d'un enseignant supplémentaire à mi-temps durant l'année scolaire 2014-2015, qui a permis de favoriser un nombre d'enfants par classe plus restreint; le travail avec le PMS se déroule de manière continue, lors de réunions organisées tous les deux mois ; le plan de formation de l'équipe répond aux besoins rencontrés (formation en gestion mentale en 2013-2014, formation centrée sur les difficultés d'apprentissage en 2015-2016).

- Le temps consacré par les enseignants pour le suivi individuel pour les élèves qui en ont besoin est important : concertations avec les collègues, le PMS, des logopèdes... ; travail d'adaptation et de préparation pour individualiser et différencier les apprentissages (consignes et matériel spécifiques et adaptés).

Problèmes de violence, d'insécurité et leur résolution

- Les conflits et comportements violents ont toujours été présents et seront encore présents dans le futur. Un enfant qui manifeste ce type de comportement le fait le plus souvent de manière inconsciente, non volontaire et c'est le reflet de « quelque chose » qui le dépasse, le « travaille ». Le conflit fait partie de la vie et la question est moins de « comment faire pour qu'un enfant ne vive pas/plus de conflits ? » que « comment pouvons-nous ensemble donner des outils pour pouvoir vivre les conflits qui se présenteront ? »
Les racines sont le plus souvent multiples, entremêlées et complexes, internes et externes à l'école...
- La part de travail qui revient à l'école est essentiellement éducative :
 - marquer que le comportement n'est pas socialement acceptable : isoler, écarter temporairement l'enfant,
 - « re-liaison » l'enfant aux autres : reparler avec lui de ce qui s'est passé et comment il va s'y prendre pour renouer le contact ; réparer,
 - pas de punition mais des sanctions éducatives.
- Pour cela, un accompagnement quotidien dans les classes est mis en œuvre :
 - télé des émotions ; tour de parole/moments pour parler,
 - de façon à ouvrir l'empathie (ne pas citer de noms, accueillir les émotions),
 - en cherchant des solutions et en les évaluant,
 - suivis individuels d'enfants (ou par deux) par les institutrices et par la direction (1 après-midi par semaine),
 - travail au niveau du groupe avec une intervenante extérieure : partenariat avec l'asbl La Serpentine, de la M3 à la P4, au travers d'ateliers hebdomadaires de novembre à mai pour se mettre à l'écoute de soi et des autres, travailler ce qui se passe dans le groupe à l'aide d'outils tels que la danse, le massage, la communication non violente, la pleine conscience,
 - « coaching » des enseignantes lors de situations difficiles,
 - travail sur la cohérence éducative : réunions mensuelles direction et AES, relais d'informations utiles, recherche d'attitudes et de manières de réagir, réflexion sur des aménagements pratiques.
- Le partenariat école-parents est essentiel : l'école ne peut pas tout faire seule.
- Il est nécessaire de travailler sur les peurs et les représentations diverses, notamment du type : « Si je parle ce sera pire... ».

Madame Toussaint transmet la satisfaction des parents quant au suivi assuré par l'équipe suite aux faits de violence vécus cette année par certains élèves. Néanmoins, plusieurs parents relèvent l'importance de poursuivre le processus entamé et de rester vigilants, estimant que leurs enfants en ont encore besoin. Par ailleurs, Monsieur Smars insiste sur l'importance du partenariat entre l'école et les parents dans ce genre de situations.

Madame Jadoul questionne enfin l'impact de la taille de la cour de récréation et du manque de place sur les comportements des enfants et leurs relations. A ce sujet, Monsieur Lambert précise qu'une réflexion sur la cour s'est entamée cette année scolaire et se concrétisera prochainement, afin de réorganiser l'utilisation de l'espace durant les récréations. Madame Odent ajoute que des volontaires, parents ou grands-parents, pourraient également venir proposer des animations durant les récréations.

Projet théâtre

Le projet théâtre introduit par le Centre culturel d'Ottignies et le théâtre de la Guimbarde dans le cadre « Culture/École » n'a plus été subsidié, ce qui a eu pour conséquence la non-reconduction du projet pour cette année scolaire, pour l'ensemble des écoles concernées.

Après deux années d'auto-subsidiation (prix plancher des prestations des artistes, participation financière de l'AP, participation financière de l'école), les partenaires ont estimé qu'il n'était plus

tenable de faire travailler leur personnel dans ces conditions. L'avenir du projet est donc très incertain...

3.1 Année scolaire 2015-2016 : avis sur les horaires mat. et prim. des enfants

Monsieur Beaussart rappelle qu'il s'agit ici de remettre un avis sur le nombre de périodes hebdomadaires de cours des enfants. Pour rappel, celui-ci peut varier de 26 à 28 périodes en maternelle ; de 28 à 31 périodes en primaire.

Le Conseil émet un avis favorable sur le choix du pouvoir organisateur de proposer que l'horaire des élèves, tant en maternelle qu'en primaire, comporte 28 périodes de cours qui correspondent à l'horaire type proposé par le décret. Cet avis porte le numéro 2-2015.

3.2 Année scolaire 2015-2016 : avis sur le choix des cours de langues

Pratiquement pour l'an prochain, en ce qui concerne les demandes de cours de seconde langue pour les élèves qui seront en P5, selon les avis exprimés, 14 sont en faveur du cours de néerlandais et seulement 3 en faveur du cours d'anglais. Si la différence est importante, elle ne peut pour autant être considérée comme significative, puisque jusqu'ici, les inscriptions aux deux cours étaient plutôt équilibrées. Le Conseil décide donc de la poursuite de l'organisation des deux cours de langue. Cet avis porte le numéro 3-2015.

3.3 Année scolaire 2015-2016 : organisation des groupes classes sur base de la projection du nombre d'élèves

Monsieur Lambert commence par rappeler que le projet de la Ville, présenté en Conseil communal, est d'arriver à terme à 3-4 classes maternelles et 6 classes primaires.

Différents scénari sont possibles, qui dépendent principalement du nombre d'enfants dans chaque année d'étude. Ceux-ci sont actuellement encore à l'étude, en concertation avec le P.O. et l'équipe.

4. Divers

Les représentants des parents :

- font part de certains échos concernant le sur bruit dans la nouvelle garderie, située dans le pavillon. Plusieurs propositions sont formulées : le placement de tentures ou stores, un aménagement différent de la pièce pour éviter de grands murs vides, l'acquisition d'un feu de signalisation permettant aux enfants de constater le niveau sonore dans la pièce (vert, orange ou rouge en fonction des décibels) ;
- demandent que le bas du Chemin de la Belle Voie soit aménagé pour permettre le passage à vélo. Monsieur Beaussart prend connaissance de la demande et envisagera les pistes possibles ;
- souhaite qu'un deuxième range-vélo soit installé, le premier étant déjà remplis. Monsieur Lambert précise qu'un emplacement avait déjà été envisagé pour celui-ci, Monsieur Beaussart s'adressera au Service Travaux de la Ville pour l'aménagement nécessaire ;
- relèvent les problèmes d'égout apparus depuis les travaux. Monsieur Lambert signale que ceux-ci ont été récemment résolus ;
- s'inquiètent de la situation des cours philosophiques l'an prochain, suite au pseudo sondage transmis aux parents par la Ministre Joëlle Milquet. Monsieur Beaussart informe l'assemblée que le projet de décret de la Ministre a été fort critiqué par le Conseil d'Etat et que nous ne savons pas encore précisément où en sera la situation à la rentrée prochaine. Si un encadrement pédagogique alternatif devait être mis en place à partir du 15 septembre, une réunion d'information des parents organisée par le P.O. tout début septembre, à suivre... ;
- s'interrogent sur la situation de Monsieur Lambert, à savoir s'il sera prochainement directeur à temps plein à Jassans, la situation des deux mi-temps ayant été annoncé comme temporaire. Monsieur Beaussart ne peut répondre à cette question, précisant en tous cas qu'aucun changement n'est prévu à court-terme.

- souhaitent enfin remercier chaleureusement l'équipe éducative, tant les enseignants que le directeur et les accueillantes extrascolaires, pour leur disponibilité et leur travail, mentionnant également la qualité du spectacle présenté à l'occasion de la fête d'école.

Madame Vander Sande transmet un suivi du Conseil de participation du 17 novembre 2014 concernant la sécurité aux abords de l'école. L'association des parents a réalisé une étude statistique, montrant la vitesse excessive devant l'école et proposant plusieurs aménagements. Sur base de cette proposition, un contact a été pris par Monsieur Buelens avec le conseiller en mobilité de la Police qui fera rappeler la zone 30 par un marquage au sol et effectuer dorénavant un contrôle de vitesse répressif une fois par mois (hormis le congé d'été).

Monsieur le Président remercie les membres de l'équipe éducative pour le travail de l'année et chacun pour sa participation, et tient à souligner la qualité de la présentation réalisée par Monsieur Lambert sur base des questions des parents. Il souhaite à tous une bonne fin d'année scolaire !

Céline Vander Sande,
Beaussart,
Secrétaire

Michel
Président